



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : AIX MARSEILLE PROVENCE

Adresse : BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Téléphone : 04 91 99 99 00 Fax :

Email : vincent.bonnelly@ampmetropole.fr

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Le projet consiste, en remplacement du réservoir aérien existant, à enfouir un réservoir de stockage d'hydrocarbures à double paroi conforme à la norme EN12285-1, avec dispositif de détection de fuite conforme aux normes EN 13160 (ATEX) et EN 14125 équipé d'un report d'alarmes vers un service d'astreinte. Également, toutes les tuyauteries associées aux 3 compartiments de ce réservoir seront en PEHD double paroi équipé d'un dispositif de contrôle permanent d'étanchéité grâce à un équipement sous air comprimé.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Le projet ne comporte aucun éclairage complémentaire à la situation existante. Le stockage d'hydrocarbures sera implanté en bord de voirie permettant actuellement l'accès aux parkings du port de plaisance.³ Le ponton d'avitaillement est équipé d'éclairage par réglettes LED en sous-face de la couverture légère et orientées vers les appareils de distribution.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Le projet se situe en bord de mer avec un enfouissement du réservoir sous le quai, en présence d'eau de mer. Aucune végétation particulière n'est présente sur le port de plaisance.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

NC

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : LA CIOTAT Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : Port de plaisance.....

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 525 m du site (nom du site) : BAIE DE LA CIOTAT (FR9301998)

A 1,1 km du site (nom du site) : PARC NATIONAL DES CALANQUES (FR93.....)

b. Etendue du projet

Surface : 100 m²

Linéaire : 10 ml

c. Période envisagée pour les travaux

1^{er} semestre 2024

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Oui, mer Méditerranée, baie de La Ciotat

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Non

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Mouettes

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Non

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

.....

e. Conclusion

Le projet envisagé

- est susceptible
- n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Les équipements mis en œuvre seront conformes aux normes en vigueur et seront totalement étanches et régulièrement contrôlés pour garantir l'absence de pollution des eaux de mer.

.....
.....
.....

**Reconnaissance de terrain
effectuée le : 22/08/2023**

Fait à MARSEILLE

Par :

Signature

Métropole Aix-Marseille-Provence
Martine VASSAL
Présidente

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARTELIE** :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13

(voir [notice](#) en page suivante)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

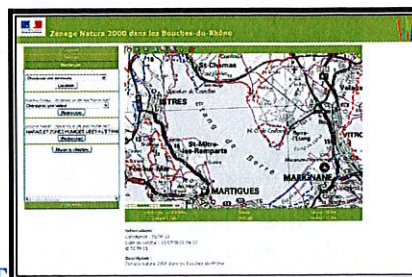
- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** :

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)

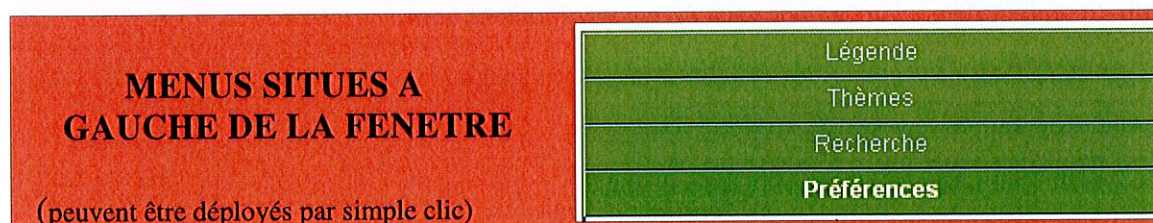
Cartélie Natura 2000 dans les Bouches-du-Rhône

ICI >> [lien inTERnet](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13)
http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13



Notice

>> Pour une **première utilisation** regarder directement le texte « recherche », **surligné en jaune ci-dessous**



>> **Légende**

fait référence aux sites désignés au titre de la directive Habitat ou Oiseaux

>> **Thèmes**

ne devrait pas servir ici, la carte ayant déjà été optimisée pour l'utilisateur

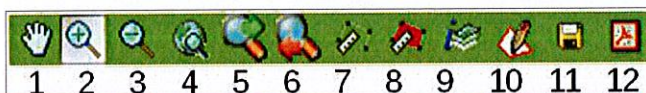
>> **Recherche**

- soit par commune,
- soit par site (Directive Oiseaux ou Habitats) : une fenêtre apparaît, il faut ensuite cliquer sur les jumelles



>> **Préférences**

- permet de choisir une échelle dans la liste ou de saisir une échelle au choix (NB : les fonds de plan de l'IGN ne s'affichent plus en-dessous de 1/10014)
- permet l'enregistrement d'une vue dans une liste en bas à gauche, pour éventuellement y revenir plus tard, en la sélectionnant



NAVIGATION SUR LA CARTE

- >> 1 : déplacer la vue dans n'importe quelle direction
- >> 2 : zoomer soit par un simple clic sur un point, qui sera le centre de la nouvelle vue, soit par un clic long dessinant un rectangle, pour définir la nouvelle vue,
- >> 3 : « zoom arrière » par un simple clic sur la loupe
- >> 4 : revenir à la vue globale du département
- >> 5 et 6 : revenir sur la vue précédente et vice versa

>> 7 : **mesurer une distance** entre 2 points ou d'un parcours : plusieurs points successifs peuvent être placés par simple clic (la distance cumulée apparaît en bas à droite) ; un double clic final valide le parcours total

>> 8 : **mesurer une surface** (même fonctionnement que 7)

>> 9 : **cliquer sur l'outil puis sur un point de la carte pour obtenir les informations d'appartenance à un ou plusieurs sites**

Fiches descriptives des sites

Un clic sur le **N° du site** permet d'accéder à la fiche correspondante sur le site web national

<http://www.natura2000.fr>

DIRECTIVE HABITATS

N° du site Nom du site

FR9101405 LE PETIT RHONE

FR9101406 PETITE CAMARGUE

FR9301589 LA DURANCE

FR9301590 LE RHONE AVAL

FR9301592 CAMARGUE

FR9301594 LES ALPILLES

FR9301595 CRAU CENTRALE - CRAU SECHE

FR9301596 MARAIS DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAIS D'ARLES

FR9301597 MARAIS ET ZONES HUMIDES LIEES A L'ETANG DE BERRE

FR9301601 COTE BLEUE - CHAINE DE L'ESTAQUE

FR9301602 CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET

FR9301603 CHAINE DE L'ETOILE- MASSIF DU GARLABAN

FR9301605 MONTAGNE SAINTE VICTOIRE - FORET DE PEYROLLES - MONTAGNE DES UBACS - MONTAGNE D'ARTIGUES

FR9301606 MASSIF DE LA SAINTE BAUME

FR9301998 BAIE DE LA CIOTAT

FR9301999 COTE BLEUE MARINE

DIRECTIVE OISEAUX

N° du site Nom du site

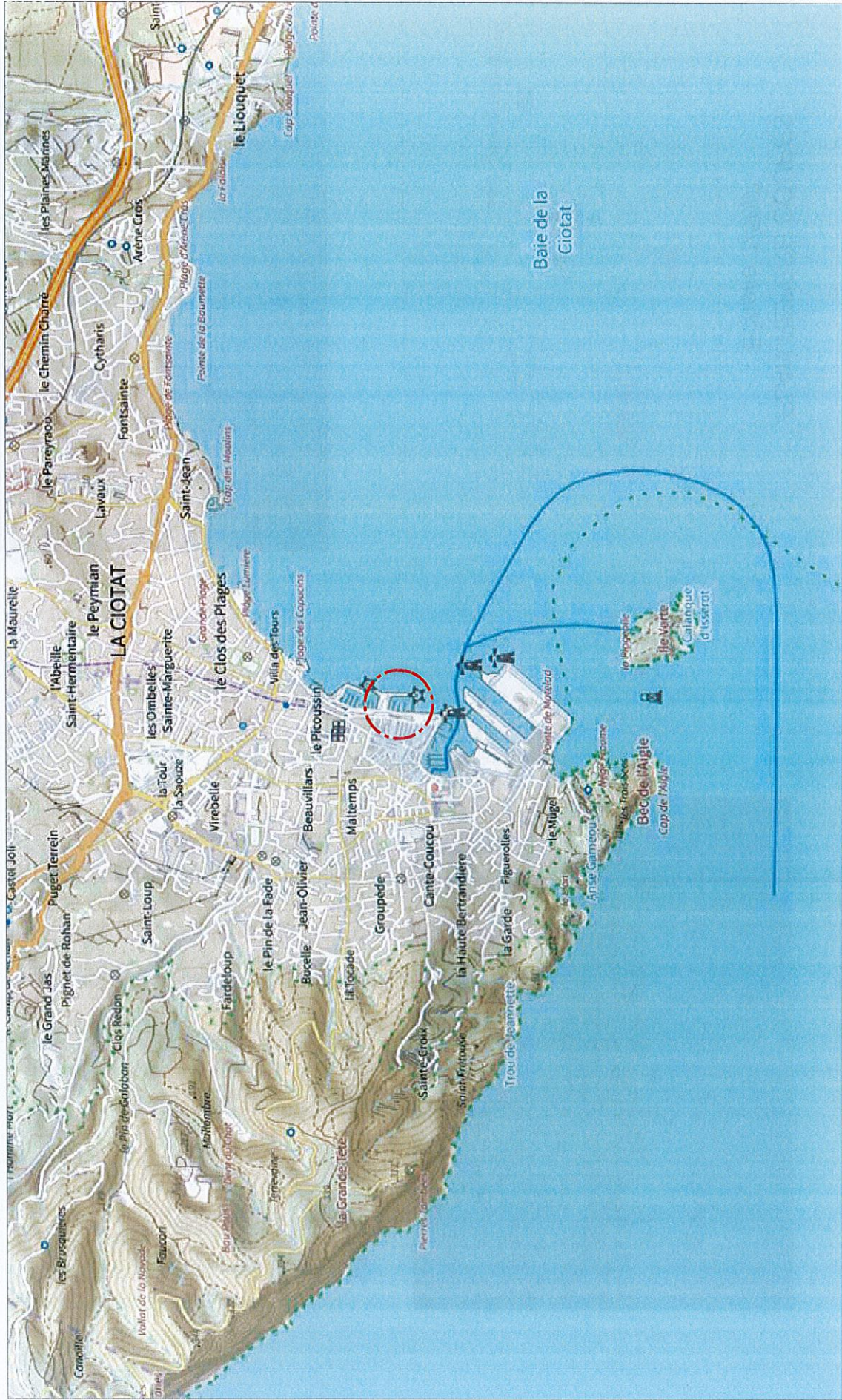
FR9112013 PETITE CAMARGUE LAGUNO-MARINE

- FR9310019** CAMARGUE
- FR9310064** CRAU
- FR9310067** MONTAGNE SAINTE VICTOIRE
- FR9310069** GARRIGUES DE LANÇON ET CHAÎNES ALENTOUR
- FR9312001** MARAIS ENTRE CRAU ET GRAND RHÔNE
- FR9312003** LA DURANCE
- FR9312005** SALINES DE L'ETANG DE BERRE
- FR9312007** ILES MARSEILLAISES - CASSIDAIGNE
- FR9312009** PLATEAU DE L'ARBOIS
- FR9312013** LES ALPILLES
- FR9312015** ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS
- FR9312017** FALAISES DE NIOLON
- FR9312018** FALAISES DE VAUFRÈGES

COMPLEMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

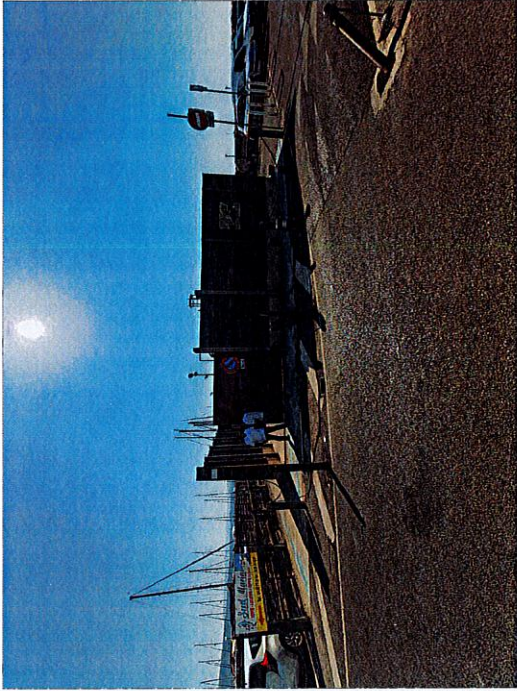
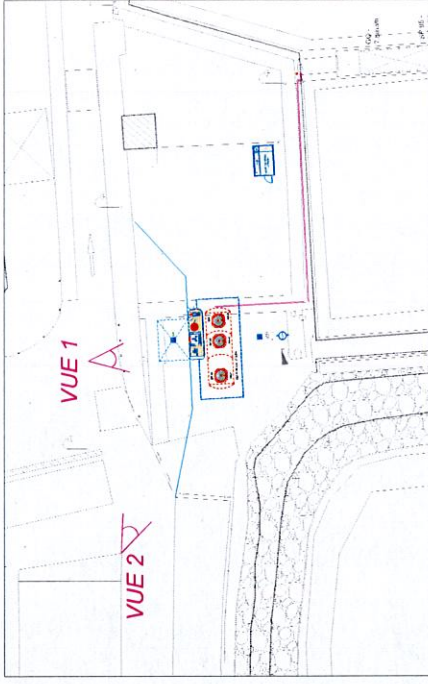
Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
chantier lourd => implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles	OUI	Pendant les travaux	Ajustement du calendrier des travaux en hiver selon la fréquentation du site.
chantier léger	NON		
bruit, engins motorisés	OUI	Pendant les travaux	
fréquentation humaine conséquente	NON		
REJETS			
rejets solides, macro-déchets	NON		
rejets liquides (effluents)	NON		
rejets gazeux, fumées, poussières	NON		
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)	NON		
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	OUI	Pendant les travaux	
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, enrochement...)	OUI	Pendant les travaux	Exécution d'une fouille sécurisée pour l'enfouissement du réservoir d'hydrocarbures.
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)	OUI	Permanente	Méthode de sécurisation de la fouille par pieux en béton ou en palplanches laissés en place.
aires de stockage, parkings, bâtiments	NON		
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)	NON		

Caractéristiques du projet	OUI/ NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation	NON		
changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)	NON		
brûlage	NON		
DIVERS			
éclairage nocturne	OUI	Permanent	Éclairage par réglottes LED orientées uniquement au-dessus des appareils de distribution de carburants.
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces	NON		
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux muret...)	NON		
mat, pylônes, câbles aériens, pâles	NON		
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)	NON		
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)	NON		
voies lourdes (routes, chemins carrossables)	NON		
voies légères (sentiers non carrossables)	NON		

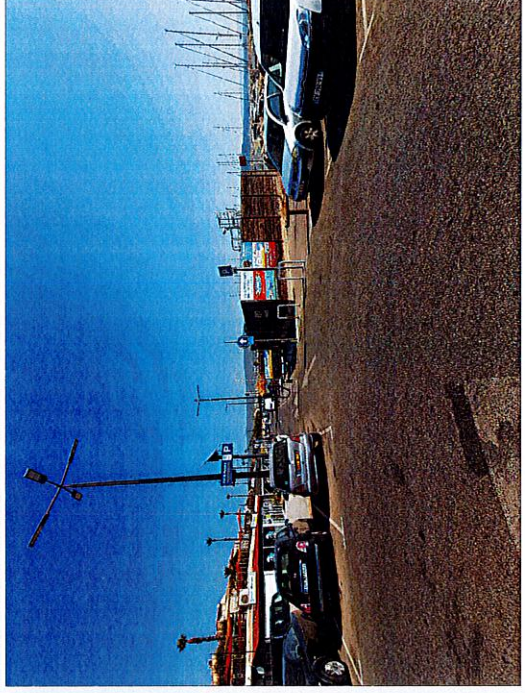


PLAN REPERE COUPES

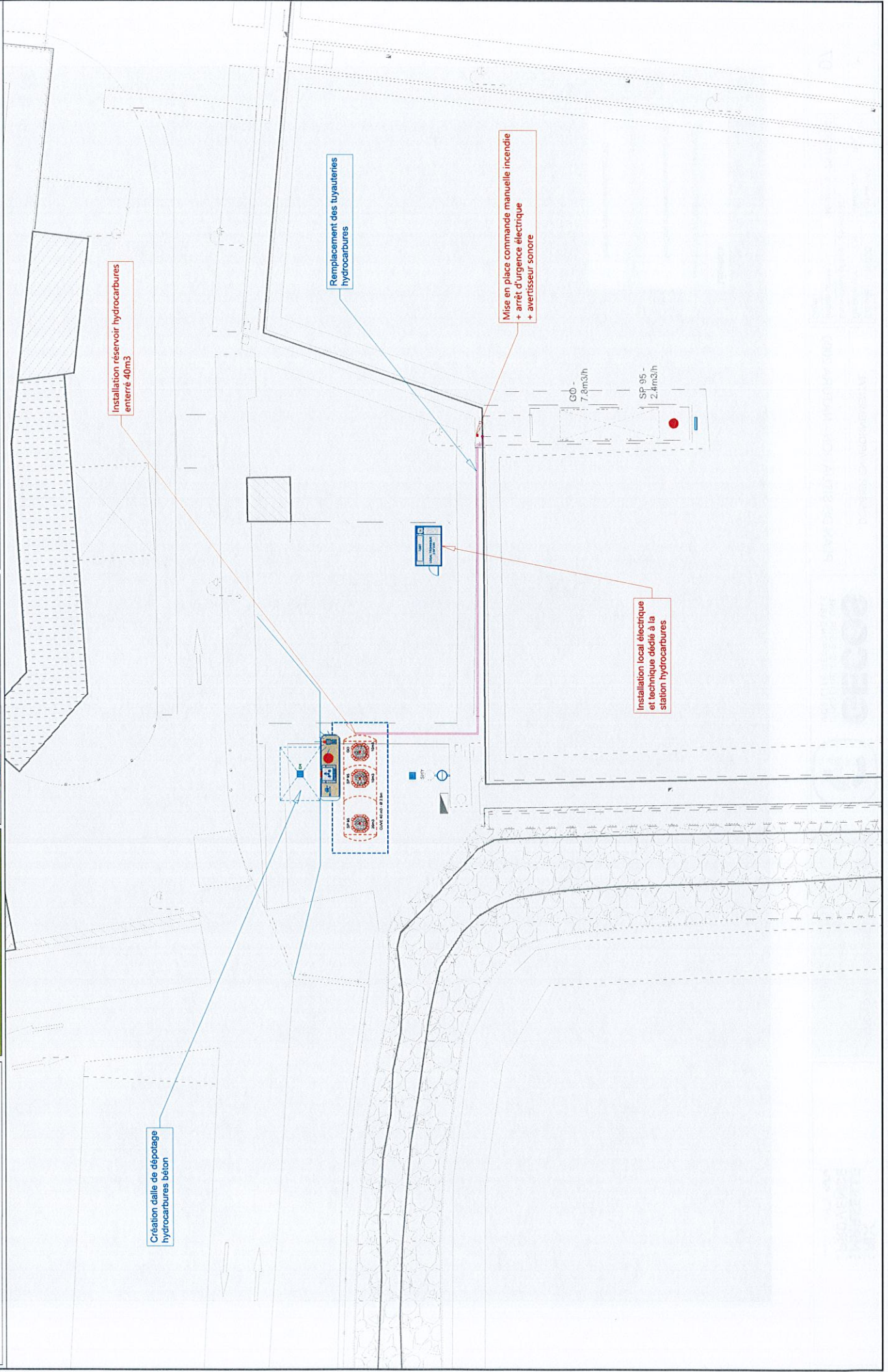
Echelle 1/500^e

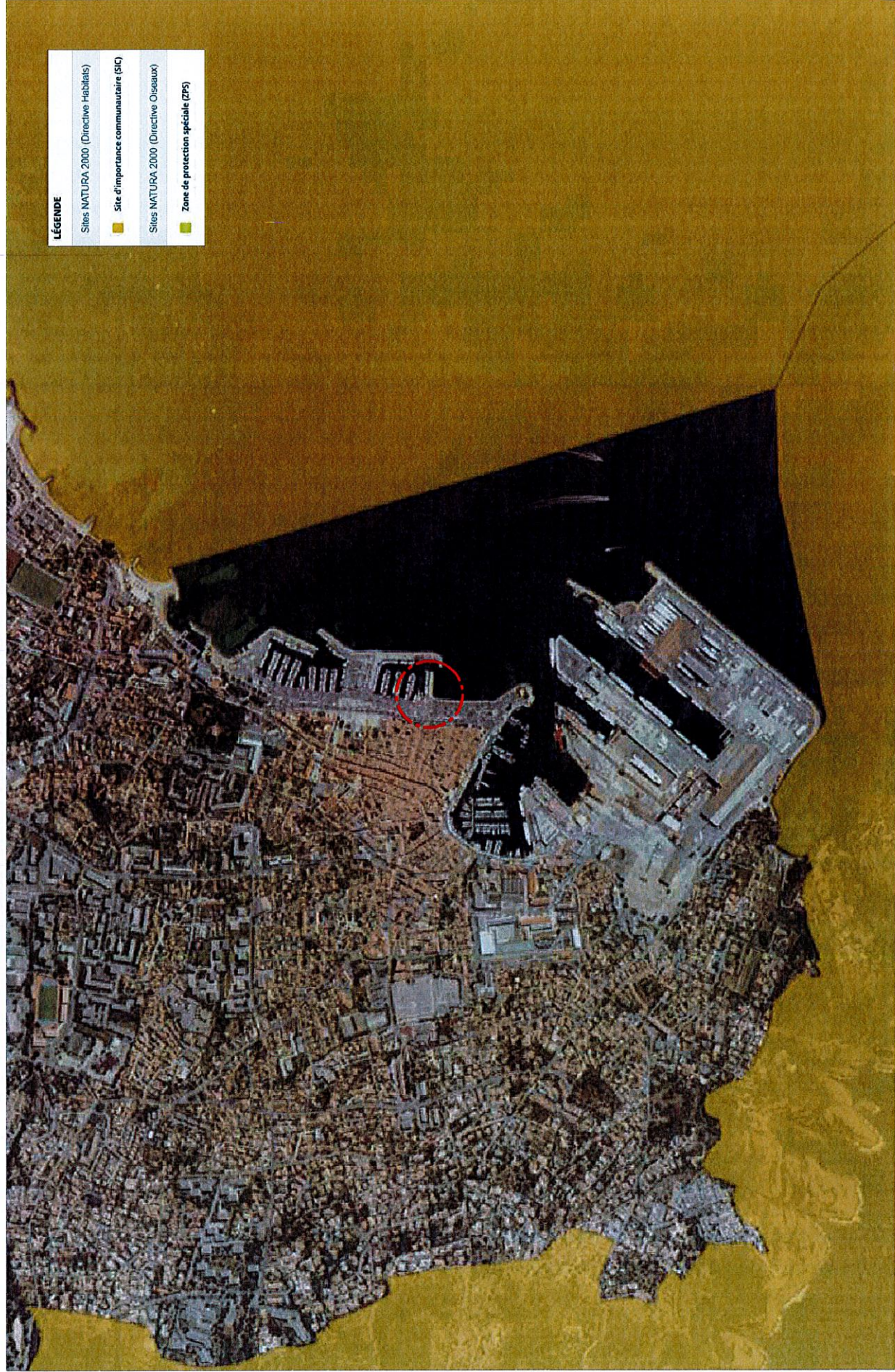


VUE 1 : ENVIRONNEMENT PROCHE



VUE 2 : ENVIRONNEMENT LOINTAIN





LÉGENDE

Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)

■ Site d'importance communautaire (SIC)

Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)

■ Zone de protection spéciale (ZPS)